

Date	Déléataire	nature	Objet
28/11/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 <p><b>N°2024_35</b></p> <p><b>Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b></p> <p>Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,</p> <p>VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.</p> <p>VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la délibération n°D_2022_3_1 du 21 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2023 et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections;</p> <p>VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur;</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 :</b> Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin d'anticiper un règlement de facture d'investissement:</p> <p>Section: Investissement - Chapitre: 23 - Nature: 231 - Opération 150 - Montant: - 900.00€</p> <p>Section: Investissement - Chapitre: 16 - Nature: 165 - Opération OPFI - Montant: + 900.00€</p> <p><b>Article 2 :</b> La Directrice Générale des Services, le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.</p> <p><b>Le Maire,</b> <b>Henri BONNEFOY.</b></p> 